

Litiges réglés

- ◆ Requêtes contradictoires :
 - o Reproches de ne pas avoir appelé les pompiers à la suite d'un accident
 - o A l'inverse, reproches d'avoir appelé les pompiers.
- ◆ A propos d'enfants enfuis ou égarés lors de l'organisation des activités «Peillon ». Enfants qui se trompent de car.
- ◆ A propos de punitions contestées par les familles.
- ◆ A propos d'orientations d'enfants proposées pour des raisons éducatives, psychologiques, de santé, etc.

Ces litiges peuvent engendrer des attitudes diffamatoires (ragots), des dénonciations calomnieuses, etc.

Dénonciation calomnieuse et diffamation (défense et conseil)

- ◆ Accusation infondée de mauvais soins à enfant par une maman à l'égard d'une ATSEM.
- ◆ Accusation infondée de service mal fait.

Nous traitons ces affaires essentiellement sous forme de conseils, tout en restant disposés à toute action nécessaire. Il est capital que les collègues dans ces cas-là connaissent le champ du possible et retrouvent leur sérénité.



Autonomie de
Solidarité
Universitaire

6, Bd Louis Lumière - 42000 Saint-Etienne

Tél : 04 77 74 70 95 - Courriel : asu42@wanadoo.fr - Site : solidariteuniversitaire.fr